

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de Romorantin-Lanthenay

Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstentions : 0

Date de la convocation :

4 février 2021

Séance du 11 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le onze février, à 16 heures 00 minute, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 4 février 2021, s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 4 février 2021.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Yvette MASSET - Patrick MOREL - Françoise PLAT- Guy DUCHOSSOIS - Jean-Luc ESNAULT- Evelyne CAIL - Pedro BÄCHLER - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - Jocelyne DELLA PUPPA- Sylvain DECOURS.

Étaient absentes excusées :

Madame Annick MOREL (ayant donné pouvoir à Patrick MOREL)

Madame Florence FOUSSIER (ayant donné pouvoir à Françoise PLAT)

Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales. Monsieur Guy DUCHOSSOIS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N°</u> 20/2021	Objet : CONTRIBUTION DU SIVOS COUFFY SEIGY CHATEAUVIEUX AUX FRAIS DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE	7 Finances Locales 7.10 Divers
-----------------------------	--	-----------------------------------

Madame la Maire explique que la surface totale du bâtiment est de 406,09 m² : les écoles représentent 158,90 m² et la mairie 247,19 m².

Conformément à la règle de répartition établie en fonction des mètres carrés, il est proposé de fixer à 40 % le montant de la dépense de chauffage facturée à l'occupant des classes, le Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Couffy Seigy Châteaueux reversant chaque année à la commune une participation calculée sur cette base.

Factures GAZ Mairie 2020 : 2970,72 €

Soit 40 % = 1 164,29 €

Il indique que les dépenses de combustible du SIVOS s'élèvent pour l'année 2020 à la somme de 1164,29 €.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- de fixer à 40 % le montant de la dépense de chauffage facturée à l'occupant des classes, le *Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Couffy Seigy Châteauevieux* reversant chaque année à la commune une participation calculée sur cette base.
- de signer la convention de contribution au chauffage avec le SIVOS Couffy Seigy Châteauevieux
- et de charger Madame la Maire d'émettre un titre de recettes de **1 164,29 €** auprès du SIVOS Couffy Seigy Châteauevieux.

Décision

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer à 40 % le montant de la dépense de chauffage facturée à l'occupant des classes, le *Syndicat Intercommunal à vocation scolaire Couffy Seigy Châteauevieux* reversant chaque année à la commune une participation calculée sur cette base.
- de signer la convention de contribution au chauffage avec le SIVOS Couffy Seigy Châteauevieux
- et de charger Madame la Maire d'émettre un titre de recettes de **1 164,29 €** auprès du SIVOS Couffy Seigy Châteauevieux.


La Maire,
Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 18/02/2021 et de la publication le 18/02/2021.

La Maire

Françoise PLAT